

Contesté, le projet de parc éolien suit son cours à Ouilly-le-Tesson : un mât de mesure installé

Un mât de mesure d'une centaine de mètres de haut a été fixé à mi-chemin entre le bourg d'Ouilly-le-Tesson et celui d'Estrées-la-Campagne (Calvados). Avant une éventuelle implantation d'éoliennes.

Publié le 18/10/2023



Un mât de mesures d'une centaine de mètres de haut vient d'être installé entre les bourgs d'Ouilly-le-Tesson et Estrées-la-Campagne. | OUEST-France

Depuis quelques jours, une espèce de pylône érigé au milieu des champs, entre les communes d'Ouilly-le-Tesson (Calvados) et Estrées-la-Campagne (Calvados), attire les regards. Cette structure haute d'une centaine de mètres est en réalité un mât de mesure, des vents et d'autres paramètres, dressée par la société EnergieKontor dans le cadre de son projet d'implantation d'un parc éolien. Avec le projet conduit sur les territoires de Fontaine-le-Pin et de Saint-Germain-le-Vasson, il s'agit d'un des « deux projets finalement priorités » par cette entreprise. Un document émanant de celle-ci et daté d'avril 2023 indique que « le potentiel du site » va « jusqu'à huit éoliennes d'une hauteur maximum de 200 m en bout de pale. »

Un mât de mesure qui restera un an

« Malgré l'opposition des conseils municipaux, le promoteur poursuit ses projets », déplore l'association Laizon environnement, qui, aux côtés des élus et de l'association de protection de l'environnement du bassin minier de Soumont-Saint-Quentin et du Cinglais, s'emploie à empêcher leur réalisation.

Sur l'implantation du mât de mesure, Laizon environnement apporte un éclairage. « Ce n'est pas une construction. Il est fixé temporairement, en général pour un an. Le promoteur n'a donc pas besoin de demander l'autorisation du maire, mais doit seulement faire une déclaration à la mairie. » À partir du moment où « l'installation est compatible avec le code de l'urbanisme et avec le plan local d'urbanisme, le maire ne peut pas refuser de signer l'arrêté de non-opposition à une déclaration préalable. »

L'arrêté a donc été signé et un exemplaire a été placé sur un panneau planté à proximité du mât, au lieu-dit le Fond de Bayeulle.

[Contesté, le projet de parc éolien suit son cours à Ouilly-le-Tesson : un mât de mesure installé \(ouest-france.fr\)](#)